

PREPARATION DU CONGRES FSU 2016

S1 06 retraités :

Réflexions et propositions d'amendements sur quelques points du document préparatoire, en s'appuyant sur les motions de congrès de Poitiers en 2013.

Thème 3 : Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

Les retraités ont travaillé sur la partie II. Quelles alternatives aux politiques d'austérité. pages 38, 39, 40

II.2.4 financement de la protection sociale :

-page 38, ligne 20 : **addition** d'un mot dans la phrase " Elle réaffirme son attachement au financement **solidaire** de la sécurité sociale par le biais des cotisations sociales... "

- page 38, ligne 31 : **remplacer** le mot " revoir " par le mot "**supprimer** "

- page 39, sur le paragraphe allant de la ligne 3 à la ligne 22 : ce paragraphe nous semble important sur le fond et nous avons été vigilants pour qu'il n'entre pas en contradiction avec les mandats de Poitiers auxquels nous sommes attachés.

. ligne 3 : **enlever** l'expression " avec intérêt "

. ligne 13 : après " comme des impôts ", **rajouter** " , **cette piste doit être mise en relation avec les mandats de Poitiers.** "

II.2.6. Santé :

- page 39, entre la ligne 12 et la ligne 13, **intercaler** la première phrase du paragraphe de la page 31, intitulé Les enjeux de la protection sociale complémentaire, appartenant au thème 2 : "**L' ANI de 2013, consacré par la loi de " sécurisation " de l'emploi, impose à chaque employeur privé de cofinancer une complémentaire santé pour tous ses salariés** "

- page 39, troisième colonne, ligne 20 : après " pour tous et toutes " **rajouter** : " **qui couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 %.** "

- toujours dans la même colonne, ligne 28 : après " génériques ", **rajouter** " **de même qualité et efficacité que les princeps,** "

- toujours dans la même colonne, nous **reformulons** le dernier paragraphe allant de la ligne 36 à la ligne 46 : " **La loi d'adaptation de la société au vieillissement, manquant cruellement d'ambition, ne répond pas aux besoins. Elle ne fait aucune référence aux services publics, ne traite pas des personnels pour l'aide à domicile, et oublie complètement les EHPAD. De plus, le financement - insuffisant - se fait par la CASA payée par les seuls retraités imposables, ce qui est contraire au principe de financement solidaire de la protection sociale que nous défendons.** "

Thème 2 :

- page 31 : 2.8.2. les enjeux de la protection sociale complémentaire :

Ce paragraphe nous semble en contradiction avec notre position sur la loi sur les complémentaires que nous dénonçons. Nous proposons sa **suppression.**

